

Cotisations 2019 – 2020

Les Cotisations sont appelées en une seule fois pour la période du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Cotisations établissements Part fixe par unité pédagogique RNE :

Écoles seules moins de 200 élèves 45.00€

Autres unités pédagogiques 143.00€

Part variable par élève :

Écoles seules moins de 200 élèves 0.24€

Écoles seules plus de 200 élèves 0.33€

Écoles intégrées 0.66€

Collèges 1.46€

Lycées 1.51€

Cotisations régionales

Cotisations fixées par les académies

Abonnements aux Fiches Snceel

Un abonnement automatique est délivré par unité pédagogique RNE dirigée

Un abonnement supplémentaire est fourni à partir de deux unités pédagogiques dirigées

Autres abonnements :

Autre membre 50.00€

Non adhérent 90.00€